

P. B. RICHARD

**Statut actuel du castor, *Castor fiber* Linnaeus, 1758
en France****Castoriana I**

[1 Fig.]

Until the 16th century beavers did occur throughout France, since then they decreased rapidly, the last animals survived in the Rhone — delta. Since the beginning of this century successively some protective measures were taken and at the moment a regular spreading is in progress. The animals adapted themselves to the rapid level changes in the Rhone by living in long tunnel-systems with entrances on different levels. In calm cut-off river arms sets and dams are build also. Beavers are sometimes killed by hunters and poachers, but water pollution and river-regulation forms a more serious menace. Their number is estimated between some hundreds and one thousand. They are not yet considered as a game species, in some Departments however a license is needed for killing them, in others they are not protected. The originally reserve has been abolished. A uniform law for protection and managements for the whole France is wanted.

I. INTRODUCTION

Parmi les espèces menacées de disparition en France, le Castor est remarquable par son comportement et par l'importance culturelle qu'il détient.

Par contre sa protection, pour avoir été proclamée officiellement et avoir atteint un résultat tangible, est encore insuffisante, à cause des problèmes pratiques qu'elle entraîne. Il n'existe pas de Réserve ou ces rongeurs seraient assurés de trouver les meilleures conditions d'existence et de reproduction, et on n'a pas encore tenté d'étendre systématiquement leur aire de dispersion, ce qui ne serait, en somme, qu'une réparation des pertes que cette espèce a subies dans un passé relativement récent. Il y a moins de 80 ans, on tuait encore un castor dans le bassin de la Seine et un autre dans celui du Rhin, en Alsace!

II. DISTRIBUTION

Depuis la plus haute antiquité jusqu'au Moyen-Age le castor fut répandu sur toutes les rivières où les conditions de vie lui convenaient; les ossements fossilisés, les barrages et huttes subfossiles en font foi. Dès le VI^e siècle et jusqu'à Charlemagne les seigneurs entretenaient des domestiques spécialisés dans la chasse au castor, les "beverarii" et au XI^e ce rongeur était encore aussi courant que le Cerf, ou le Sanglier. La toponymie de notre patrie nous l'apprend en répandant la racine "bièvre" dans tous les horizons.

A mesure que la population humaine se multipliait et que les méthodes de chasse se perfectionnaient, le nombre des castors n'a cessé de diminuer. Sa capture, outre le plaisir de la chasse, fut de tous temps rémunératrice. Si sa chair a été diversement appréciée comme mets (elle est molle et amère), les pattes et la queue étaient estimées et les moines de Villeneuve les Avignon faisaient au XVII^e siècle un saucisson de castor qui pour n'être sans doute pas excellent, jouissait au moins d'un privilège, celui d'être classé parmi les viandes "maigres" et donc consommables en temps d'abstinence! Je ne citerai que pour mémoire la valeur commerciale de la fourrure et du fameux "castoreum", véritable panacée des temps passés.

Au XVI^e siècle, d'après Gérard, on trouvait encore l'animal, presque partout en France et particulièrement dans l'Oise, la Somme, la Marne, la Saône, le Gardon, la Durance et la Rhône; mais on peut ajouter à cette liste, sans crainte d'erreur, la Seine et le Rhin.

Mais en 2 siècles sa régression prit un rythme rapide, au point qu'à la fin du XVIII^e, d'après Magné de Marolles, les castors occupaient à peu de choses près, la même aire qu'aujourd'hui, ou plus exactement que l'aire occupée avant les mesures de protection dont je vais parler. A cette époque les naturalistes compétents assurent qu'il n'est pas rare sur ce territoire restreint du bas-Rhône, alors que les savants "en chambre" le croient déjà disparu. Il est vrai que, menacé, le castor sait parfaitement se faire oublier, au point que les riverains mêmes des rivières fréquentées par l'animal ignorent jusqu'à son nom. Cette étrange ignorance explique peut-être qu'on ait pu de tout temps sous-estimer l'étendue de l'aire de dispersion et du nombre des animaux. Les "spécialistes" du castor disent que cet animal n'existe plus à Lyon depuis des siècles, alors j'ai la preuve qu'il existait au début de ce siècle et qu'il n'a jamais disparu depuis.

Je fais néanmoins état de plusieurs études sur ce sujet, datant des années 30 (P i r a u d, 1929; J o u b e r t, 1930; H u g u e s, 1933), et qui donnent bien des renseignements intéressants.

A la fin du XIX^e siècle, d'après Valery-Mayet, le castor n'aurait subsisté que dans les îles sauvages de Camargue. Et on payait alors, pour sa de-

struction une prime, sous le prétexte qu'il causait des dommages aux digues installées le long du Rhône pour dompter son cours. Grâce aux efforts persévérants de ce naturaliste, suivi de son élève, Mingaud, cette prime fut d'abord supprimée, et même dès 1909 plusieurs arrêtés préfectoraux vinrent successivement limiter la destruction du rongeur. Joubert obtint même en 1928 la création d'une Réserve Biologique entre Pont-St-Esprit et Avignon (exactement entre les Km de Rhône, 206 et 226). Cette zone, intéressante car elle englobe 3 îles du fleuve, et le confluent de plu-

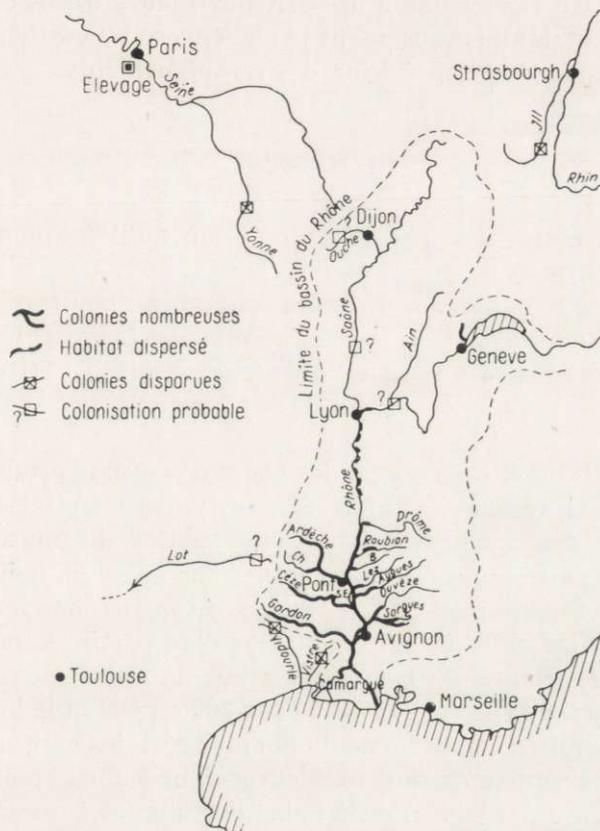


Fig. 1. Actuellement l'extension du castor en France.

sieurs rivières (et l'on sait l'attrait exercé sur les castors par les confluents), avait aussi l'avantage de toucher des terres peu morcelées et exploitées. Si le nombre des rongeurs a continué d'augmenter pendant la première grande guerre, par l'absence des chasseurs et des braconniers, après cette guerre l'initiative de Joubert n'a pas été reprise: à ma connaissance les castors ne trouvent pas sur ces lieux une protection particulière. Bien au contraire une société de chasse y prospère!

A travers ces épisodes de destruction et de protection, quelle est actuellement l'extension du castor en France? La carte l'indiquera clairement. Ajoutons cependant que la densité de l'habitat est maximum sur le cours inférieur du Gard, de la Céze et de l'Ardèche, et sur le Rhône, entre Pont-Saint-Esprit et Avignon. A partir de ce "réservoir" principal la densité diminue, mais il est possible de trouver les castors sur le Rhône jusqu'à Lyon et, probablement au-delà; car des renseignements dignes de foi font mention de ces rongeurs dans l'Ain, la Saône et même le Suzon en Bourgogne! Un naturaliste a même trouvé leurs traces dans la vallée supérieure du Lot. Malheureusement je n'ai encore pu vérifier l'exactitude de ces faits à cause de l'imprécision des renseignements.

III. HABITAT

L'habitat du castor est très différent selon qu'il fréquente des cours d'eau grands ou petits.

Il est clair que cet animal préfère les cours d'eau peu profonds, propres et réguliers, entourés de bois ou au moins de forêts-galeries, mais en France ces conditions sont rares en dehors des régions à forte densité humaine. Le problème de la concurrence se pose alors, entre l'homme et le rongeur.

Aussi l'animal dut-il s'adapter à des cours d'eau plus profonds, plus rapides et variables, comme le Rhône. Sur ce fleuve l'habitat est clairsemé, non seulement parce que les variations subites du niveau l'obligent à fréquenter des abris plus ou moins élevés sur la berge, mais aussi parce que le courant détruit souvent ses terriers ou même inonde si complètement son territoire qu'il ne lui reste plus qu'à partir. C'est pourquoi il n'est pas rare de trouver en basses eaux sur la rive une concentration étonnante de terriers (jusqu'à 10 ou 20 sur 200 ou 300 m le long de l'île de la Barthelasse) qui fait illusion sur le nombre réel des castors en ce point.

Les conditions sont cependant meilleures dans les bras morts du Rhône (dites "lônes" en ces régions) ou à l'abri des digues à enrochements qui régularisent le cours du fleuve, et provoquent la sédimentation. Aussi peut-on assurer que toutes les îles sont habitées par les castors. Dans ces régions la demeure du castor est le terrier, avec des galeries d'accès à des niveaux différents pour s'adapter aux variations du fleuve. Ces galeries sont très longues (jusqu'à 60 m) pour atteindre la berge parfois très haute en basses eaux, et souvent élargies par fouissage du courant. Dans les lônes, plus calmes, on voit souvent après les crues des amas de branches obstruer l'orifice dit d' "aération", qui n'est souvent que le résultat d'un accident, survenu au sommet aminci de la loge de repos.

Dans les lônes particulièrement calmes ou isolées du fleuve depuis longtemps, on peut même trouver de véritables huttes de grande taille, qui sont rarement colmatées de boue, sans doute à cause de la clémence du climat.

Il arrive aussi au cours de l'été, quand baisse le débit des eaux, que les castors établissent de petits barrages sur les lônes pour essayer de retenir ce qui reste encore des eaux d'infiltration et de tenir encore sur leur territoire. Ces barrages n'ont jamais l'occasion d'atteindre de belles proportions car ils sont emportés à la remontée des eaux.

On trouve par contre fréquemment des canaux assez longs (jusqu'à 200 m) par lesquels les castors mettent en communication les lônes entre elles ou avec le fleuve. C'est par ces canaux que passent les rongeurs pour aller trouver un abri diurne dans des eaux plus profondes et pour revenir le soir viander dans leurs terrains.

La nourriture est prise toute l'année sur les bords du fleuve ou abondent les buissons de Saules et de peupliers sauvages. En hiver ces Salicacées sont leur unique nourriture, faute de pouvoir trouver d'autres plantes; en été les grandes plages nues laissées par la baisse des eaux, empêchent les animaux d'aller rejoindre les terres cultivées ou au moins normalement émergées ou ils trouveraient une nourriture plus variée. C'est d'ailleurs pour cette raison que les riverains du fleuve n'ont jamais l'occasion de se plaindre des méfaits du castor.

Tout autre est l'habitat dans les rivières aux petites eaux.

Si les castors se contentent encore de terriers, c'est que l'étroitesse du lit, les crues fréquentes, ou simplement l'esprit destructeur des riverains les y oblige. Par contre les traces de leur présence sont beaucoup plus visibles dans un territoire mieux organisé que sur les rives du fleuve.

Les coupes de bois sont réglées et exploitées systématiquement afin d'éviter l'encrouage. Des monticules à castoreum marquent nettement les limites et les points importants du territoire, surtout lorsque le voisinage d'un autre castor les pousse à se retrancher.

S'il y a peu de canaux, car les castors s'écartent peu de l'eau, par contre les barrages ne sont pas rares en été, lorsque les eaux baissent. Mais ici encore ces ouvrages n'auront jamais le temps d'atteindre de belles proportions; ils seront emportés par les crues ou détruits par l'homme. Il m'est arrivé cependant par 2 fois d'en trouver une série de 7 ou 8 le long de rivières sauvages et calmes.

La nourriture est très variée sur ces petits cours d'eau. Elle fait appel aux Salicacées comme le long du Rhône, mais aussi à toutes sortes de plantes vivaces ou annuelles, sauvages ou cultivées. Une liste exhaustive serait difficile, car elle comprendrait aussi bien les arbres fruitiers que la vigne, les choux et les tournesols, que les rhizomes de plantes aquatiques,

la grande Berce, la Reine des Prés, la grande Armoise, l'Aune, l'Epine Noire et en hiver le Noisetier et le Chêne,... sans parler de l'herbe qu'ils broutent au printemps.

On comprend bien pourquoi les riverains trouvent peu désirable le voisinage des castors le long de ces rivières, toutes proches des cultures.

IV. REPRODUCTION

Il m'est difficile d'apporter des chiffres précis sur le taux de fécondité des castors: l'observation prolongée des colonies ne m'a pas été possible, en partie parce que la sécurité des animaux est si précaire qu'ils ne demeurent pas longtemps au même lieu. Aussi ferons-nous appel à un autre critère, celui de l'extension du territoire occupé par l'espèce. On peut alors affirmer que les mesures de protection, bien qu'assez mal appliquées, ont porté des fruits; ce qui implique une bonne vitalité de la part des castors. Les castors sont moins rares qu'ils ne l'étaient en 1900. Ils ont conquis le cours de nombreuses rivières, dont ils ne connaissaient que l'origine, et colonisé nombre de petits ruisseaux. Au-dessous de Montélimar, la plupart des cours d'eau ont eu leur visite ou les abritent actuellement.

Il faut cependant se garder d'une surestimation de leur nombre due à leurs habitudes de vagabondage et au fait que leurs traces restent visibles pendant longtemps.

V. ENNEMIS

Car le castor a des ennemis. Il est souvent tué par les chasseurs, les braconniers, les riverains qui assurent leur propre "défense", pour les motifs les plus futiles. J'en ai des exemples nombreux et fréquents. Bien des fois j'ai dû abandonner tel territoire intéressant parce que les animaux avaient été chassés ou tués. Un essai de transplantation s'est achevé 2 mois plus tard par un coup de fusil. Et les gens ne se gênent pas pour vanter leurs exploits.

Il est une autre façon, non moins efficace de chasser les castors, c'est de rendre une rivière impropre à leur maintien. Il ne s'agit pas tellement de la pollution de l'eau que des travaux de récurage et de maçonnerie, et simplement du déboisement de ses rives. Les animaux ne pouvant trouver ni abri ni nourriture sur ces rives vont ailleurs tenter leurs chances. C'est pour de telles raisons que la Camargue qui fut jadis le refuge des castors, est en train de voir disparaître ses dernières colonies.

En dehors de l'homme, le castor connaît peu d'ennemis naturels. Il est sujet à quelques maladies, comme la tuberculose des Rongeurs, qui font

que l'on trouve quelques cadavres, surtout de jeunes, le long des rivières. Mais les crues représentent un danger beaucoup plus sérieux pour l'espèce, particulièrement dans le Midi de la France, où elles sont fréquentes et brutales. Elles démolissent les berges et les terriers qui y sont creusés (et l'on accuse alors les animaux de ces méfaits, dont ils sont les premières victimes!), arrachent les arbres, transforment le paysage. Les castors attachés à leur territoire, attendent, s'ils le peuvent, sur les rives où ils sont une proie facile, ou nagent désespérément au-dessus de leur domaine, jusqu'à ce que leurs forces les abandonnent et qu'ils soient emportés par le courant. On les retrouvera, le calme revenu, sur quelque plage du fleuve.

VI. NOMBRE

Il est difficile d'avancer un chiffre qui ne soit que très approximatif. Et je serais heureux de savoir comment ont procédé ceux qui ont dénombré leur cheptel à une unité près!

Étant exclus que l'on compte les animaux un par un (après capture pour les marquer, afin de ne pas le recompter, et pour déterminer leur sexe), il faudrait pour teuter une approximation grossière, connaître le territoire moyen d'un castor ou d'une famille de castors et mesurer la longueur des cours d'eau habités. Pour autant que je l'ai bien observé, ce territoire moyen est représenté par 1 ou 2 km de rives, puisque l'animal ne quitte guère le voisinage de l'eau. Mais il faut tenir compte des vides nombreux entre les territoires. En bref, par ce raisonnement, on arrivera à quelques centaines, tout au plus au millier.

Un bon recensement demanderait une équipe et un matériel important, pour parcourir en un temps relativement court, toutes les régions, vives en castors.

VII. DOMMAGES

Il n'est pas douteux que les castors se rendent responsables de quelques dommages.

Depuis une dizaine d'années je visite les propriétaires qui se sont plaints au Service des Eaux et Forêts, dans le Département du Gard, le plus riche en castors. Et le plus souvent le mal n'est pas grand, si la mauvaise humeur l'est, de voir un animal protégé faire une incursion pour donner quelques coups de dents, qui sur des sarments de vigne, qui sur un arbre fruitier, ou dans un champ de tournesols. Il arrive aussi qu'une ou deux lignes d'arbres aient été endommagées et la perte est appréciable.

Malheureusement l'Administration n'a rien à proposer pour réparer les dégâts, pas même le déplacement des animaux vers des horizons moins civilisés! La situation est tout à fait illogique et semblerait donner raison à ceux qui décident de se débarrasser des castors par leurs propres moyens.

VIII. PROTECTION

La législation française concernant le castor est assez compliquée. Cet animal n'est plus considéré comme un nuisible à abattre, mais il est tantôt un gibier comme les autres, tantôt un animal protégé pour l'année de chasse par un arrêté préfectoral, on définitivement par un arrêté ministériel. Il s'ensuit qu'avec un permis de chasse, il est possible de tuer le castor dans 5 départements où il existe, il est vrai, à l'état dispersé; ce sont l'Isère, le Rhône, la Loire, la Saône-et-Loire, l'Ain auquel il faut peut-être ajouter le Lot et l'Hérault.

Il serait donc souhaitable qu'un arrêté permanent soit porté pour toute la France de façon définitive, pour uniformiser cette législation et prévenir les accidents qui arriveraient dans les départements où les rongeurs ne sont pas encore protégés.

Je ne reviens pas sur la Réserve Protégée qui a cessé d'exister depuis longtemps.

Par contre des mesures d'information, voire d'éducation, pourraient être prises. Nos compatriotes, surtout à la campagne, ne sont pas encore éveillés à la Protection de la Nature et de son équilibre, dont ils sont pourtant les premiers à bénéficier. Ils ne connaissent la nature encore que comme le lieu de leur gagne-pain. Mais aussi serait-il possible de leur montrer qu'il serait facile d'éviter les ennuis dont ils se plaignent, soit en laissant au bord de la rivière la galerie forestière où les castors trouvent gîte et nourriture, soit en leur faisant connaître les plantes recherchées, même occasionnellement, par cet animal, afin qu'ils ne les cultivent pas trop près des cours d'eau.

Enfin, la crainte étant le commencement de la sagesse, il faudrait que l'on sache que le castor est effectivement protégé. Beaucoup l'ignorent totalement, ou pensent que c'est de l'histoire ancienne. Il y eut des sanctions qui calmèrent pour un temps la destruction, mais cela doit remonter à un quart de siècle! Il est vrai qu'à cette époque un chasseur qui comblait ses amies de fourrures, se vantait d'avoir tué 200 castors!

Et pourquoi ne pourrait-on pas désigner quelques personnes, comme dans l'Operation "Beaver Lift" aux USA, pour capturer et déplacer les animaux qui se sont montrés vraiment indésirables dans certaines régions de forte culture? Il en coûterait quelques pièges et un véhicule.

BIBLIOGRAPHIE

Je renvoie à la compilation de Lee E. Yeager et Keith G. Hay qui date de 1955 et ignore un peu trop la littérature de langue française. Et j'ajoute quelques titres:

1. Blanchet, M., 1960: Notes sur les Castors du bassin méridional du Rhône et premiers résultats d'une tentative de réintroduction de l'espèce en Suisse. *La Terre & la Vie*, 1: 1—43.
2. Cordier-Goni, P., 1931: La protection du C. du Rhône. 2^e Cong. Intern. Prot. Nat. Paris.
3. Cordier-Goni, P., 1933: Le C. du Rh. *La Terre & la Vie*, 3: 81—91.
4. Cordier-Goni, P., 1947: Castors du Rhône. Albin Michel, Paris.
5. Delépine, G.: 1920. L'extension ancienne du C. dans les vallées du Nord de la France et en Europe. *La Géographie*. Mars.
6. Dunoyer de Noirmont, 1893: Vieilles chasses et animaux disparus. *Bull. Soc. Acc.*
7. Gérard, Ch., 1871: Essai d'une faune des Mammifères d'Alsace. Paris.
8. Godron, 1864: De l'existence ancienne du Castor en Lorraine. *Mém. Acad. Stan. Nancy*.
9. Godron, 1864: Du C. en France & en particulier en Lorraine. *Soc. Accl. du Nord-Est Bull.* 1^{er} trim.
10. Joubert, 1930: Une réserve protégés du C. du Rhône. *Rev. Eaux & Forêts*, 385—389.
11. Messié, J., 1954: Les C. du Rhône. *Rev. du Vivarais*, 58, 1: 4—36.
12. Mingaud, G., 1894: Notes sur 5 espèces ou race de Mammifères en voie d'extinction dans quelques départements du Midi. *Bull. Soc. Etud. Sci., Nat. Nimes*.
13. Mingaud, G., 1907: La protection du Castor. *Bull. S. E. Sc. Nat. Ni.*
14. Mingaud, G., 1909: La protection du C. du Rhône. *B. S. E. S. N. Ni.*
15. Piraud, V., 1929: Le Castor du Rhône. 3^e Cong. du Rhône. Genève.
16. Richard, B., 1959: Le Castor du Rhône. Statut actuel et mesures de protection. *C. R. de l'U. I. C. N.*, 5. Athènes.
17. Scherdlin, P., 1923: Animaux disparus de la faune d'Alsace. *Le Castor. Bull. Ass. Philom. Als. Lorr.*
18. Valéry-Mayet, 1889: Le Castor du Rhône. *Congr. Inter. Zoo. Paris*.

Laboratoire d'Evolution,
Paris, Rue de Grenelle.

Р. В. РИШАРД

СОВРЕМЕННОЕ СОСТОЯНИЕ БОБРА, *CASTOR FIBER* LINNAEUS, 1758
ВО ФРАНЦИИ

Резюме

До XVI века бобры были распространены по целой Франции, после чего численность их резко уменьшилась, а последние звери сохранились в дельте реки Рону. От начала настоящего столетия предприняты были соответствующие шаги сохранения и то послужило началом нового увеличения количества бобров.

Уровень воды в Роне резко изменяется. Бобры живут в длинных норах с выходами на разных уровнях. Бобры расселяются также в старицах и строят там плотины. Иногда бобры падают жертвой охотников и браконьеров, но действительную ость становится загрязнение рек и их регуляция. Численность бобров ориентировочно составляет несколько сот до тысячи.

В настоящее время бобры не являются охотничьими зверами, но в нескольких департаментах страны — требуется позволение на отстрел, в то время как в других они не находятся под охраной. Первоначальная охрана бобра во Франции была отменена.

Недостает единого распоряжения и охраны бобра во Франции.

P. B. RICHARD

OBECNY STAN BOBRA, *CASTOR FIBER LINNAEUS*, 1758 WE FRANCJI

Streszczenie

Do XVI wieku bobry były rozprzestrzenione w całej Francji, po czym ilość ich gwałtownie zmalała a ostatnie zwierzęta zachowały się w delcie Rodanu. Od początku bieżącego stulecia poczyniono pewne kroki zabezpieczające i to stało się początkiem ponownego wzrostu ilości bobrów. Z uwagi na gwałtowne zmiany poziomu wody w Rodanie bobry zamieszkują w długich tunelach z wyjściami na różnych poziomach. Bobry zamieszkują też ciche starorzecza i budują tam również tamy.

Bobry padają niekiedy ofiarą myśliwych i kłusowników, ale rzeczywiste niebezpieczeństwo stanowi zanieczyszczenie rzek i ich regulacja. Liczba bobrów orientacyjnie wynosi kilkaset do tysiąca sztuk. Nie są one obecnie zwierzętami łownymi, ale w kilku departamentach kraju potrzebne jest zezwolenie na ich zabijanie, w innych natomiast nie są chronione. Pierwotna ochrona bobra została we Francji zniesiona. Brak jest jednolitego zarządzania i ochrony bobra we Francji.